**GROUPE** 

**FONGICIDE** 



7

# **YARIS®**

AMM n°2160963

# Fongicide anti-oïdium vigne

# FICHE D'IDENTITÉ

Composition	fluxapyroxad 300g/L				
Formulation	suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC)				
Température (stockage	e) -10°C à 40°C				
Densité	1.13				
pH	env. 6 - 8 (1 %(m), env. 20 °C)				
Délai avant rentrée	48h				
Classement	Attention				
	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H362: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. EUH208: Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.				

# **USAGES AUTORISÉS**

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eupesticides-database/start/screen/mrls

Culture	Cible (Traitement des parties aériennes)	Dose	Nombre max d'application - Intervalle entre les applications	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique
Vigne	Oïdium(s)	0,15 L/ha	2/camp 10 jours minimum	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 83*	35 j	5 m

<sup>\*</sup> BBCH 11 (1<sup>ère</sup> feuille étalée) à BBCH 83 (véraison ou changement de couleur en cours)

**Spa 1** Pour éviter le développement de résistance de l'oïdium de la vigne au fluxapyroxad, le nombre d'applications de la préparation est limité à 2 applications maximum par campagne. Afin de gérer au mieux les risques de résistance avec la préparation, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la note relative à la gestion des résistances des maladies de la vigne.

#### CONDITION D'EMPLOI

#### **VIGNE**

Dose d'emploi : 0.15 L/ha.

Il peut être utilisé pendant toute la période de lutte contre l'oïdium du stade BBCH 11 à 83, jusqu'à 35 jours avant la récolte, dans la limite de 2 applications maximum par saison, non consécutives.

**Recommandations BASF**: Ne pas dépasser 2 applications de produits à base de SDHI dans un programme de protection, toutes maladies confondues. Dans le cas de 2 applications de SDHI, l'une au moins sera associée à un fongicide à mode d'action différent. Exemple, si une première application de ce produit est faite en solo, la deuxième doit être associée avec un anti-oïdium ou un anti-oïdium/anti-black-rot à mode d'action diffèrent.

D'une manière générale, alterner les applications de produits SDHI avec des fongicides à modes d'action différents.

Traiter en préventif dès que les risques sont présents (suivre les Bulletins de Santé du Végétal).

L'appliquer à la cadence de 14 jours. En conditions très favorables à l'oïdium et à la pousse rapide de la vigne, on pourra réduire la cadence jusqu'à 10-12 jours (10 jours minimum).

Il est à l'abri du lessivage dès que la pulvérisation a séché sur les organes traités (environ une heure après traitement). A partir de ce moment, la durée de protection est indépendante de la pluie.

Il est sans incidence sur les fermentations et sur les qualités organoleptiques des vins et des eaux de vie.

Il peut être utilisé sur raisin de table.

# **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques de	es EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du
·		Préparation /	APPLICATION	N AVEC :	Nettoyage	travallleur
		Mélange / chargement	Pulvérisateur pneumatique ou atomiseur :			
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
Gants en nitrile EN ISO 374-1/A1 réutilisables EN		<b>√</b>	✓	<b>√</b>	<b>√</b>	<b>√</b>
16523-1+A1 (type A) ou à usage unique EN 374-2 (type A, B ou C)		Réutilisables	A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les stocker et les porter uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	A usage unique si intervention sur la matériel pendant la phase de pulvérisation	Réutilisables	Réutilisables si contact avec la culture
EPI Vestimentaire conforme à la norme EN ISO 27065/A1		<b>√</b>	✓		<b>✓</b>	<b>√</b>
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	•	vestimentaire + EPI partiel OU Combinaison de type 4 avec			vestimentaire + EPI partiel OU Combinaison de type 4 avec	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4		capuche (selon le niveau de protection demandé pendant la phase de pulvérisation)		Type 4 avec capuche	capuche (selon le niveau de protection demandé pendant la phase de pulvérisation)	
Lunettes ou écran faclal certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

#### fluxapyroxad

nom d'usage Xemium, agit spécifiquement sur la succinate enzyme-clé de la chaîne respiratoire déshydrogénase (SDH), mitochondriale située au carrefour de deux voies métaboliques essentielles à la vie des cellules fongiques. L'inhibition de la SDH par le Xemium impacte d'une part la production d'énergie (ATP) produite par la chaîne respiratoire et d'autre part la production d'acides aminés, de lipides et d'acides gras (métabolites indispensables au fonctionnement cellulaire) au niveau du cycle de Krebs. Le fluxapyroxad (Xemium), grâce à ses propriétés physico-chimiques (lipophilie, solubilité dans l'eau, etc.), présente une action systémique. Appliqué sur la feuille, au niveau de la couche cireuse, le produit forme un dépôt qui est libéré progressivement pour être transporté de manière acropétale à l'intérieur de la feuille. Ce comportement contribue non seulement à la protection de la surface foliaire non atteinte par la bouillie mais aussi à une grande durée d'action. Il appartient au groupe 7 [SDHI: Succinate DeHydrogenase Inhibitor, famille des pyrazole-carboxamides de la classification FRAC.

#### CONDITION D'APPLICATION

- Pour suivre l'évolution du (ou des) pathogènes sur votre secteur, reportez-vous au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.
- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25 °C et hygrométrie > 70 %) participent pleinement à la réussite du traitement. Tenir compte de ses paramètres avant toute application.
- Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.

#### COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

#### **ENVIRONNEMENT**

Il est sélectif de la faune auxiliaire (typhlodromes, vers de terre...). Il est compatible avec les programmes de lutte intégrée.

## **RÉSISTANCE**

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

# PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et agiter le bidon avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR**

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

# Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

#### **Avertissements:**

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protec-tion intégrée, consulter http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Usages, doses, conditions et res-trictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

**NB**: Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

#### Précautions générales d'emploi

#### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

#### **NUMERO D'URGENCE**

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33 Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.guickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits

#### Avertissements et précautions générales d'emploi

#### PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs or-ganismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable :

Les mélanges sont interdits si l'un des produits :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits si les deux produits :

ont chacun une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

#### Sont toujours interdits:

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

#### PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

#### Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

#### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes **les phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- Délai de rentrée : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 H315 H319 et à 48 heures pour ceux com-portant une mention de danger H317 H334 H340 H341 H350 H350i H351 H360F -H360D H360FD H360Fd H360Df H361f H361f et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rincage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

#### **Conditions d'emploi**

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs parte-naires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde 69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45

 $N^\circ$  d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

